



Compil de la loi

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 4 décembre 2007

J'aimerais après le 1er janvier, avoir sur moi une compilation de la loi dans ses grandes lignes afin de me faire entendre dans les lieux où l'on ne la respecte pas. Avez-vous l'intention d'éditer (payante bien sûr) cette compilation ?

Réponse :

Elle n'est pas payante et vous pouvez venir la chercher dans une de nos permanences ou la commander en ligne, frais de port en sus, en cliquant sur [DOCUMENTATION](#)